



Bulletin trimestriel d'information
du Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance

Sommaire

NON ! au Démantèlement des
Inspections Académiques !
..... Page 2

Recrutement dans les
Collectivités Territoriales
..... Page 2

Lutter contre un Nouveau
Processus de Suppression de
Postes administratifs dans
l'Education Nationale
... Page 3

3ème concours
d'accès au grade d'Attaché
d'Administration Scolaire et
Universitaire
... Page 4

Pouvoir d'Achat
des Retraites
... Page 4

La Provocation Permanente :
Un mode d'action habituel
... Page 4

LES ENJEUX DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES

Chers collègues,

Les prochaines élections professionnelles sont d'une grande importance pour notre organisation syndicale. En effet, il s'agit de confirmer notre place au sein des organisations dont la représentativité est incontestable comme en atteste notre participation à l'intersyndicale nationale des personnels IATOSS.

Ces élections doivent aussi nous permettre d'affirmer notre importance au niveau de notre fédération de rattachement dont les syndicats membres ont vu leurs résultats électoraux récents progresser.

De plus, et c'est essentiel, cette échéance qui devrait être synonyme de progrès, doit nous permettre d'asseoir notre position vis à vis de l'administration et d'être à même de défendre encore mieux nos adhérents et sympathisants.

Qui plus est, divers projets vont nécessiter des actions syndicales multiples et variées que nous avons déjà entamées : décentralisation et transfert éventuel de personnels administratifs (émergence de la notion de personnels administratifs non enseignants), négociations à venir pour les retraites, lutte contre le gel des rémunérations... Nous avons agi au niveau ministériel et souhaitons continuer à œuvrer à la défense des intérêts des personnels.

C'est pourquoi, il faut que les personnels administratifs votent et appellent à voter pour le SNAPAI/FAEN qui se situe dans une perspective constructive.

S.N.A.P.A.I. – F.A.E.N.
13, avenue de Taillebourg - 75011 PARIS
Tél. 01 43 73 21 36 - Fax.01 43 70 08 47

Web- <http://perso.wanadoo.fr/snapai>
E-mail - snapai@wanadoo.fr

Directeur de la Publication : Philippe ADRIAN
Rédacteur en Chef : Charles Henri GARNIER

Philippe ADRIAN,
Secrétaire Général du SNAPAI - FAEN

NON ! au Démantèlement des Inspections Académiques !

Le SNAPAI / FAEN dénonce et s'oppose au démantèlement programmé et inavoué des inspections académiques.

Celles-ci vont subir des suppressions de postes d'une ampleur inégalée à la prochaine rentrée 2004 2005.

Les inspections académiques des départements où se situent les services rectoraux semblent être les plus concernées : à titre d'exemple, l'inspection académique des Bouches-du-Rhône va perdre plus de 10 postes ce qui est susceptible de déboucher sur des « mutations forcées » de certains personnels.

De plus, des services sont transférés vers les rectorats dans certaines académies : c'est le cas dans l'académie de Grenoble avec la création d'une maison dite des examens.

Le mouvement de démantèlement peut se résumer en 3 phases :

*- **séduction** : on fait miroiter à tort des perspectives de carrière aux personnels transférables des services concernés ;*

*- **pression** : on met en avant de pseudo impératifs (économies d'échelle, technicité des tâches transférées...);*

*- **décrédibilisation** : les inspections académiques vont rendre moins de services aux usagers et à terme vont être assimilées à des structures coûteuses car inutiles...*

Si les personnels des inspections académiques sont tous directement visés car on ne sait pas sur quelle base les transferts vont s'effectuer (présence dans le service ou ancienneté de présence à l'inspection par exemple), tous les personnels administratifs de l'éducation sont concernés dans la mesure où toute

suppression de poste se traduit par une régression des perspectives de mutation.

Ce démantèlement va aussi concerner les personnels enseignants et plus particulièrement ceux du premier degré dont les carrières sont aujourd'hui gérées à l'échelon départemental.

L'éloignement géographique accru de certains services va aussi pénaliser les usagers.

La lutte contre le démantèlement des inspections académiques présente un intérêt collectif au nom de la défense du service public et le SNAPAI - FAEN le dénonce comme un prélude inavoué à un mouvement latent de décentralisation.

Nous appelons à la mobilisation la plus large pour mettre fin à ce démantèlement.

RECRUTEMENT DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les collectivités territoriales devraient procéder à environ 27 200 recrutements au cours du 2^e semestre 2004. Globalement, les effectifs de la fonction publique territoriale devraient décroître de 1% sur cette période.

Cette diminution des effectifs s'explique par la baisse significative des emplois jeunes, dans l'ensemble des collectivités territoriales, " à l'exception des intercommunalités d'agglomération et des communautés de communes".

Seules 13% des collectivités devraient procéder à des recrutements d'ici le 2^e semestre 2004.

Sombre avenir pour les fonctionnaires territoriaux qui vont voir leurs charges de travail accrues avec la décentralisation !

EN VOTANT POUR LE SNAPAI / FAEN

LE 09 MARS 2004,
SAISISSEZ L'OPPORTUNITÉ
POUR LUTTER CONTRE UN NOUVEAU
PROCESSUS DE SUPPRESSION
DE POSTES ADMINISTRATIFS
DANS L'ÉDUCATION NATIONALE !...

La première vague d'une ampleur sans précédent, de suppression de postes d'administratifs du ministère de l'éducation nationale à la rentrée 2004, avec le non-renouvellement de 1500 emplois, est un des signes annonciateurs des profonds bouleversements que vont connaître nos métiers de l'administration et de l'intendance à l'horizon 2010. Nous sommes directement confrontés à de nouvelles modalités de dégraissage du pseudo mammoth.

Certains recteurs d'académies prennent le choix pour cette première année de « dégraissage », d'atténuer le contre coup de ces mesures ministérielles, par un maintien des postes en EPLE aux dépens des postes en services déconcentrés.

Déjà le principe de « fusion-absorption » des services d'inspections académiques avec ceux des rectorats situés sur le même lieu géographique est en cours réalisation.

Les académies de Nice, Clermont Ferrand, Bordeaux, Nantes, (la liste n'est pas exhaustive) sont concernées. De nombreuses possibilités de mutations intra-académiques seront donc

prochainement fortement compromises et des postes de secrétaires généraux supprimés.

L'éducation nationale effectue sous nos yeux une mutation de grande ampleur et passe d'une conception budgétivore et généreuse de fonctionnement à une nouvelle approche qui « maximise sous contrainte », chère aux doctrines « libéralo-hayekiennes » qui ont probablement bercé les grandes heures universitaires de nos dirigeants.

En effet, les contraintes de réduction du déficit du budget de l'Etat dicté par les instances technocratique-bruxelloises entraînent de la part du ministère des finances des demandes d'économies sur ce qui est désormais devenu le premier ministère « dépensier » de France.

Les sous-effectifs chroniques des emplois d'administratifs en lycées et collèges maintenus comme tels depuis 10 ans alors que les demandes de services des élèves et de l'administration n'ont fait que s'accroître dans de nombreux domaines : Bourses, transports, fonds sociaux, inscriptions aux examens, liaisons avec le supérieur et les œuvres universitaires... vont probablement entraîner à terme une



Février 2004

réaction fonctionnelle des autorités régionales et départementales, avec une implantation d'agents administratifs territoriaux dans les EPLE.

L'avenir qui se profile à grands traits dans nos services administratifs, comme avec les personnels TOS en EPLE est un panachage de personnels avec statuts diversifiés, gestion, notations et progressions de carrières différenciées.

A terme, ce panachage des emplois et des statuts dans nos services, va devenir la norme de fonctionnement, les parents d'élèves et les enseignants usagers du système éducatif d'Etat et régional ne manquerons pas de répercuter auprès des élus territoriaux leurs besoins de sécurité intérieure et extérieure, de renforcement de l'entretien des locaux mis à la disposition des élèves.

Le SNAPAI demeure très vigilant face à ce processus de transformations structurelles, à l'écoute des personnels administratifs pour la défense des régimes statutaires et des intérêts catégoriels des personnels administratifs de l'éducation nationale.

**En votant SNAPAI/FAEN
le 9 mars prochain vous
défendrez vos droits, vos
statuts et vos
perspectives d'évolutions
professionnelles**

Charles-Henri GARNIER
Secrétaire Général Adjoint du SNAPAI
Co-Secrétaire Général de la FAEN

Si vous souhaitez un SYNDICALISME Honnête
et désintéressé : Donnez la Chance à la jeunesse

VOTEZ SNAPAI / FAEN

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES

Alors que de nombreuses études attestent de la perte de pouvoir d'achat des retraités, le gouvernement n'a prévu qu'une revalorisation insuffisante au 1^{er} janvier 2004 :

- + 1,7% pour les retraités du régime général (1,5% à valoir sur l'inflation 2004 et 0,2% de rattrapage pour 2003)
- + 1,5% pour les pensions de fonctionnaires !

C'est à dire, une revalorisation pour l'année à venir et un "rattrapage" tronqué sur la réelle perte de pouvoir d'achat de l'année précédente. Pour les fonctionnaires c'est seulement en 2005 que le mécanisme de rattrapage fonctionnera de la même manière que pour le régime général...

SCANDALEUX !

PRISE DE POSITION DU SNAPAI - FAEN RELATIVE à LA REFORME DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Pour le SNAPAI-FAEN, le gouvernement doit garantir que l'autonomie des Universités ne puisse déboucher sur la définition des contenus, de modalités de contrôles et des appellations de diplômes qui rendent plus difficile ou empêchent une véritable équivalence de diplômes de même niveau.

- D'autre part, nous demandons que le baccalauréat demeure le premier grade universitaire garantissant l'accès à l'enseignement supérieur. L'Etat doit également assurer l'indépendance financière des établissements publics de l'enseignement supérieur.

- La démarche d'harmonisation dite "LMD" ne doit pas aboutir à une fragilisation des niveaux intermédiaires et notamment du Bac + 2.

3ème concours d'accès au grade d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire



Février 2004

Le Syndicat National Autonome des Personnels d'Administration et d'Intendance s'oppose et dénonce les conditions requises pour pouvoir se présenter au 3ème concours d'accès au grade d'Attaché d'Administration Scolaire et Universitaire à savoir avoir notamment exercé pendant 4 ans au moins une ou plusieurs activités professionnelles ou un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou une ou plusieurs activités en qualité de responsable y compris bénévole d'une association.

De plus, la durée de ces mandats ou activités ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas la qualité lorsqu'ils les exerçaient de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Les activités professionnelles prises en compte doivent avoir été effectuées dans le domaine de l'éducation ou de la formation.

Le SNAPAI / FAEN dénonce cette situation qu'il considère contraire à l'état d'esprit ayant présidé à l'élaboration de la Constitution du 04 octobre 1958 selon laquelle le mode normal d'accès à la fonction publique est le concours...

Le 3ème concours d'accès est-il un simple moyen de trouver un emploi stable pour des élus passés ou actuels ? Tous ceux qui se sont présentés à des concours ou envisageant de le faire apprécieront... Le SNAPAI / FAEN se tient à la disposition des personnels pour assurer leur défense.

LE 9 MARS PROCHAIN,
VOTEZ, FAITES VOTER SNAPAI - FAEN
Pour un Syndicalisme Apolitique,
Indépendant, Efficace

La Provocation Permanente : Un mode d'action habituel

Alors que les fonctionnaires ont déjà subi une perte de pouvoir d'achat d'environ 4 % depuis l'an 2000, Jean Paul DELEVOYE, le ministre de la Fonction Publique a annoncé que 2003 serait une année blanche au plan salarial. De plus, sans la moindre négociation, il a décidé unilatéralement une augmentation, ou plutôt une aumône de 0,5 % à compter du 1^{er} janvier 2004.

Une augmentation en 2003 aurait eu, pour le gouvernement, l'inconvénient supplémentaire de générer une augmentation pour les retraités.

En 2004 ce ne sera pas le cas, le système des retraites sera déconnecté du salaire des actifs.

Ce gouvernement qui ne cesse de proclamer son attachement à la qualité du dialogue social nous montre qu'il en a une bien curieuse conception.

Le même ministre invite maintenant les syndicats de fonctionnaires et les

employeurs publics à participer à une conférence de méthode sur les rémunérations dans la Fonction Publique, courant janvier 2004 et propose la création d'un Observatoire chargé du suivi partagé des rémunérations des fonctionnaires.

Sera-ce un « comité Théodule » supplémentaire comme l'aurait autrefois dénommé le Général De Gaulle ?

Le gouvernement vient donc de mettre officiellement un terme à la politique contractuelle qui était en usage dans la Fonction publique depuis des décennies.

Il fait ainsi tout ce qu'il faut pour précipiter nombre de fonctionnaires vers les organisations politiques ou syndicales extrémistes et dissuader à terme nos jeunes de se tourner vers un recrutement pour des carrières n'offrant décidément plus d'attrait.

Comment peut-on faire preuve d'aussi peu de clairvoyance ?

Serge CHAPON